

COMMUNE DE GREOLIERES

Compte rendu du Conseil Municipal du
samedi 23 mai 2020 à 15 h 00

La séance est ouverte à 15 h 00 sous la présidence de Roger CRESP maire sortant.

Présents : Gisèle BRUN, Patricia BUSUTTIL, Murielle GRAGLIA, Delphine PRORIOL, Alain AMARTINO, Michel BEL, Alain CHIN MEUN, Jean-Luc DURAND, Christophe GAUTHIER, Constantin GIUGE, Daniel IVALDI, Kévin LECLERC, Marc MALFATTO, Max MORELLO, Fabrice TONY .

Secrétaire de séance : Delphine PRORIOL

ORDRE DU JOUR

1° Installation du Conseil municipal et Election du maire

Monsieur Roger CRESP maire sortant après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

Gisèle BRUN, Patricia BUSUTTIL, Murielle GRAGLIA, Delphine PRORIOL, Alain AMARTINO, Michel BEL, Alain CHIN MEUN, Jean-Luc DURAND, Christophe GAUTHIER, Constantin GIUGE, Daniel IVALDI, Kévin LECLERC, Marc MALFATTO, Max MORELLO, Fabrice TONY

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur Michel BEL , doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Trois conseillers municipaux ont demandé à ce que la réunion soit tenue à huis clos.

Vote pour le huis clos : unanimité

Lecture des articles du Code général des collectivités territoriales.

Candidat au poste de Maire : Marc MALFATTO ;

Sont désignés scrutateurs : Max MORELLO et Kévin LECLERC .

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Monsieur Marc MALFATTO ayant obtenu 15 voix, soit plus que la majorité absolue a été proclamé maire et a été installé.

Monsieur Marc MALFATTO a déclaré accepter cette fonction.

2° Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ; considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité la création de quatre postes d'adjoints.

3° Election des adjoints

Monsieur le maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets.

Les adjoints ont été désignés en équipe.

Election du Premier adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Monsieur Jean-Luc DURAND ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire. (15 voix)

Election du Second adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Monsieur Daniel IVALDI ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Second adjoint au maire. (15 voix)

Election du Troisième adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Monsieur Constantin GIUGE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Troisième adjoint au maire. (15 voix)

Election du Quatrième adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Madame Murielle GRAGLIA ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Quatrième adjoint au maire. (15 voix)

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

4° Lecture de la charte de l'élu local par le maire

5° Délégation du Conseil municipal au maire

Les délégations sont conformes à l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales
A l'unanimité les délégations sont votées.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 15 h 50 .

La secrétaire de séance,
Delphine PRORIOL,



